

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le deux mars à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

---

*Sommaire*

---

1. Présence .....	2
Étaient présents .....	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. POINT A RAJOUTER : .....	2
3. PREPARATION DES PERMANENCES DU BUREAU POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES .....	2
4. RETROCESSION ECLAIRAGE PUBLIC « LES SARCELLES » .....	2
5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026- ASSAINISSEMEENT ET PRINCIPAL .....	3
6. DELIBERATION REPRISE DES EXCEDENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL.....	4
7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS.....	4

## 1. Présence

### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothee
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

### Étaient absents et excusés

## 2. POINT A RAJOUTER :

Monsieur le maire demande aux élus la possibilité de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Rétrocession éclairage public « les Sarcelles ».

Voté à l'unanimité

## Approbation du procès-verbal du 16 février 2026

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, adjoint souhaite apporter les corrections suivantes :

Elle informe que dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et convention Jeunes, il convient de s'aligner avec le PEDT 2026-2029 et non 2026-2027.

Donne lecture de la participation attendue de la commune : 55 588€ pour la convention pluriannuelle d'objectifs **et** 15 584€ dans la cadre de la convention pluriannuelle jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2026 avec les corrections ci-dessus.

## 3. PREPARATION DES PERMANENCES DU BUREAU POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M Cédric MANCINI, maire

Monsieur le maire informe qu'il faut désigner des élus pour tenir le bureau de vote.

8H-12H : Yohann GOURMAND, Dorothee ANTON, Pierre CHAUDET, Catherine FLUTET, Guillaume BON-MARDION

12H-15H : Charlène ROSERAT, Thierry PISTRE, Fabien POTIN, Aurélie JACQUET

15H-18H : Bruno FROGET, Audrey CALLY, Sophie DUPAYRAT, Guy MINASSIAN

Scrutateurs : Blandine DESBOS, Pierre CHAUDET, Guy MINASSIAN, Quentin RUEZ, Dorothee ANTON, Audrey CALLY, Thierry PISTRE, Murielle NAVORET

## 4. RETROCESSION ECLAIRAGE PUBLIC « LES SARCELLES »

Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint au maire

Monsieur POTIN explique que l'éclairage du lotissement « les sarcelles » doit être repris par la commune, comme indiqué par convention et demande aux conseillers de délibérer. Il indique d'étudier la possibilité de faire installer des lampes leds.

La reprise de l'éclairage par la commune est votée avec une abstention.

## **5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026- ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL**

Rapporteur : Guy MINASSAIN, adjoint au maire

Il informe que les CFU, ne sont pas visés par le Trésorier, en raison d'un problème technique en trésorerie. Ils seront donc votés par la nouvelle municipalité.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint au maire

Il donne lecture de la situation de clôture 2025 comme suit :

En investissement : résultat cumulé 2025 : 28 909.79€ avec un reste à réaliser de 200 000€. En fonctionnement : résultat cumulé : 233 403.22€

Excédent de 2025 reporté pour 2026 soit 62 313.01€

Il informe qu'une prévision de la PAC a été prévue pour la somme de 23 000€

Un emprunt de 450 000€ est prévu pour financer en partie les travaux d'assainissement.

Voir si possibilité de rembourser 200 000€ par un prêt relais.

A ce jour, seule la subvention du département est connue pour la somme de 42 807.99€, reste la subvention de l'agence de l'eau.

Il informe qu'aucune subvention ne pourra être attendue de la part de la Communauté de Communes de la Dombes.

Monsieur le maire rappelle l'obligation de nouvelles études pour le futur schéma directeur.

Il indique également qu'il faudra prévoir des travaux sur le réseau d'eau pluviale, de la rue de la Cressonnière, en raison de présence de canalisations obsolètes.

Monsieur POTIN précise que ces travaux ne peuvent pas prétendre à des subventions.

### **Budget primitif 2026 - assainissement**

Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint au maire

Dépenses de fonctionnement équilibrées aux recettes de fonctionnement : 210 314.00€

Virement sur la section d'investissement : 79 803.01€

Dépenses d'investissement équilibrées aux recettes d'investissement : 872 611.00€

Le budget ASSAINISSEMENT est voté à l'unanimité.

### **BUDGET PRINCIPAL 2025**

Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint au maire

Il donne lecture de la situation de clôture du budget principal 2025 : 386 959.84 € en recette de fonctionnement

Le déficit soit 72 874.80€ sera repris au BP 2026 en dépenses d'investissement.

La somme de 593 684.80€ au compte 1068 affectation du résultat

Des restes à réaliser en recettes pour la somme de 692 610.00€ comprenant un emprunt à hauteur de 400 000€ et des restes à réaliser en dépense pour la somme de 1 213 420.00€.

### **Budget principal 2026**

Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint au maire

Dépenses de fonctionnement équilibrées aux recettes de fonctionnement : 1 588 011.000€

Virement sur la section d'investissement : 416 371.84€

Dépenses d'investissement équilibrées aux recettes d'investissement : 1 777 167.00€

Il indique qu'un prêt relais est prévu sur 3 ans, pour la somme de 200 000€ ainsi qu'un emprunt de 200 000€ sur 10 ans.

Dans le cadre des travaux des cheminements doux, les subventions attendues sont la DETR, programme leader, entre 75 000€ et 100 000€.

Informe que le budget primitif dégage une réserve de 215 000€.

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses publiques doivent être étudiées avec sérieux « en bon père de famille ». Il précise également que le budget doit pouvoir dégager une réserve financière en cas d'imprévus et que le fonctionnement puisse dégager un financement pour l'investissement.  
Le budget PRINCIPAL est voté à l'unanimité.

## **6. DELIBERATION REPRISE DES EXCEDENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL**

Rapporteur : Guy MINASSAIN, adjoint au maire

La reprise des excédents au BP 2026 est voté à l'unanimité pour le budget assainissement

La reprise des excédents au BP 2026 est voté à l'unanimité pour le budget principal

## **7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS**

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT adjointe au maire

Elle donne un compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage du PEDT, qui s'est déroulée le 24 février.

Une rétrospective du travail entrepris depuis la création du centre de loisirs jusqu'à ce jour, a été diffusé durant cette réunion.

Cette projection a permis de réaliser tout le travail entrepris et de s'en féliciter.

Elle remercie chaleureusement les élus et tout particulièrement les membres de la commission scolaire et périscolaire qui l'a soutenue dans ce travail d'équipe, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrées au succès et à la richesse des actions menées durant ce mandat, pour le bien-être des enfants et pour la jeunesse du village.

Elle adresse également ses remerciements à toutes les associations partenaires et fidèles, centre de loisirs, le conseil jeunes, le sou des écoles, les petits crayons, le comité des fêtes, le musée, ARESPAX et aux billes de clowns, pour l'accueil qui lui a toujours été réservé, et pour leurs actions menées, sans oublier le précieux partenariat avec LE CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE, qui a contribué à l'ouverture d'un local jeune et la mie en place du conseil municipal jeune.

Enfin, elle adresse ses remerciements chaleureux à Cédric MANICNI maire.

Elle souhaite que tout ce travail et cette belle énergie commune perdurent quel que soit l'équipe municipale qui suivra.

A tour de rôle les adjoints prennent la parole, et donne un petit compte rendu de leur expérience en tant qu'élu et remercie la participation active de chacun.

La séance est levée à 21H11